

Noirmoutier en l'Île,
Le - 1 AOUT 2021

Monsieur le Préfet de la Vendée
Direction Départementale des Territoires et
de la Mer
SERN/TNDL
19 rue Montesquieu
BP 827
85021 La Roche sur Yon

Affaire suivie par : Clément RATAUD/ Olivier FOUQUET

Réf : CR/DB- MER21-102

Objet : Action 7T15 du PAPI de l'île de Noirmoutier - Projet de sécurisation Bonhomme - - Dérogation espèces protégées

Monsieur le préfet,

Dans le cadre du projet de sécurisation de la cale du Bonhomme et de ses abords, j'ai l'honneur de vous transmettre une demande de dérogation de destruction d'espèce protégée (Hirondelle rustique). Un dossier est joint à ce courrier en appui de ma demande.

Au vu de la doctrine relative à la dérogation à l'interdiction de détruire les nids d'Hirondelle de fenêtre, d'Hirondelle rustique et de Martinet noir, et considérant le nombre de nids complets détruits inférieur à 20 et les mesures d'évitement et de compensation définies en concertation avec vos services, je vous serai reconnaissant de bien vouloir instruire cette demande selon la procédure simplifiée validée par le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel des Pays de la Loire le 7 décembre 2017.

Je vous informe par ailleurs qu'un dossier de porté à connaissance concernant cette opération de travaux vous sera adressé prochainement.

Je souhaite vivement que tous ces éléments techniques et réglementaires vous permettront de répondre aux demandes attendues et en particulier celles formulées dans votre courrier daté du 07 juin dernier.

Le service « Gestion du Littoral » de la Communauté de Communes se tient à votre disposition pour toute demande complémentaire en lien avec l'instruction de ces dossiers.

Je remercie vivement vos services pour leur accompagnement dans ce dossier long et complexe.

Je vous prie de croire, Monsieur le préfet, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Président,
Dominique CHANTOIN

